

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 21

Le vingt-et-un février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du seize février deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Thierry CHAPPE, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Anne-Sophie DELAVAL procuration à Françoise LEFEBVRE, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-06 / 2024-02-21-6^{ème} : Finances : Remplacement d'armoires de commande éclairage public - Demandes de subventions auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et d'ENEDIS

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que dans son programme d'investissement 2024, la commune de Gonnehem souhaite procéder au remplacement de 2 armoires de commande éclairage public devenues vétustes et mises hors d'eau par des bâches plastiques. Elles sont situées rues de Béthune et Léonce Breuvert.

Vu le devis descriptif détaillé établi par la société Blot Électricité qui mentionne le montant des travaux le plus précisément possible de l'ordre de 3 569,14 € HT, soit 4 282,97 € TTC (TVA à 20%),

Vu que ce projet peut bénéficier de subventions auprès des services de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et d'ENEDIS,

Suite à la présentation détaillée des aménagements et précisant que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu à ce jour aucun commencement d'exécution, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés (21 pour) :

- **décide** d'approuver le remplacement de 2 armoires de commande éclairage public devenues vétustes et situées rues de Béthune et Léonce Breuvert,
- **sollicite** sur les dépenses éligibles le soutien de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et d'ENEDIS aux meilleurs taux,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers de demandes de subventions,

- **sollicite** des services instructeurs de ces demandes de subventions l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers,
- **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 23 février 2024

et de la publication le 23 février 2024

À Gonnehem, le
Le Maire
Bernard DELELIS